

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

CSE du jeudi 7 février 2013**Déclaration liminaire de la CGT-Force Ouvrière**

Monsieur le Directeur,

Lorsque Monsieur le Ministre a lancé la concertation pour la refondation de l'école, il a, à maintes reprises, émis le vœu que l'institution scolaire soit par sa loi d'orientation et de programmation sanctuarisée et qu'il souhaitait pour ce faire, arriver au plus large consensus.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis et nous constatons que le ministre a échoué à réaliser ce consensus. Non seulement il n'y a pas consensus mais le ministre a pris la responsabilité d'un conflit. Nous en sommes là.

Le projet de décret sur les rythmes scolaires, élément essentiel de la future loi de programmation, a été largement rejeté par le CSE puis par le CTM. Le ministre a choisi malgré tout de passer en force en le publiant et en annonçant son application aux collèges. Il n'a récolté que la colère des enseignants et l'incompréhension voire l'hostilité des élus.

Tous les projets du ministre (Projet de loi de programmation, transfert de la carte des formations professionnelles et des missions des COP aux régions, école du socle, référentiel de compétences du métier d'enseignant, ESPE, concours, carrière, rapprochement des 3 lycées...) s'imbriquent et dessinent un nouveau paysage, celui d'une école républicaine éclatée, territorialisée avec des personnels aux statuts remis en cause.

90% des instituteurs et professeurs des écoles parisiens étaient en grève le 22 janvier. Dans toute la France, des manifestations, des rassemblements devant les rectorats, les IA ont eu lieu le 23 janvier.

Alors que le ministre annonce un vote de son projet de loi au début de l'été, la voie de la sagesse pour sortir de ce conflit serait qu'il abroge le décret sur les rythmes scolaires et remette à plat son projet de loi.

Pour le retrait du décret sur les rythmes scolaires, pour l'abandon du projet de loi du ministre, les personnels seront en grève massivement le mardi 12 février. Il faut les entendre.

Le ministre avait raison au moment de la concertation de l'été dernier quand il indiquait qu'aucune réforme de l'école ne peut se faire contre les enseignants. Il est encore temps pour Monsieur le ministre de répondre positivement aux personnels en retirant son décret et ses projets.

Montreuil le 6 février 2013